

# Formes et manifestations de la violence conjugale

Formes de violence conjugale	Manifestations de la violence conjugale
<p><b>Violence psychologique et verbale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La forme la plus subtile de violence.</li> <li>• La plus difficile à détecter.</li> <li>• Souvent banalisée.</li> <li>• Découle souvent de la violence psychologique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter des attitudes et tenir des propos méprisants visant à dénigrer l'autre personne, à l'humilier, à diminuer son estime et sa confiance en soi.</li> <li>• Insulter, hurler, faire du chantage, donner des ordres.</li> <li>• Faire des reproches injustifiés.</li> <li>• Priver la personne d'affection ou faire preuve de négligence à son égard.</li> <li>• Contrôler la femme, son emploi du temps, ses sorties, son habillement.</li> <li>• Isoler la conjointe : limiter ses contacts avec sa famille, ses amis ou les membres de son entourage.</li> <li>• Menacer de se suicider (dans le but de contrôler l'autre), d'agresser l'autre ou de tuer l'autre.</li> </ul>
<p><b>Violence sur les objets ou animaux</b></p> <p>Engendre un climat de peur en laissant croire que le conjoint ayant les comportements violents peut s'attaquer à la femme ou aux enfants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voler ou briser des objets ayant de la valeur pour la femme.</li> <li>• Attaquer les animaux domestiques.</li> </ul>
<p><b>Violence économique</b></p> <p>Domination financière exercée par le conjoint ayant des comportements violents dans le but de placer la femme en situation de dépendance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôler et surveiller les activités économiques de la femme par différents moyens :</li> <li>• contrôler ses dépenses, la priver d'argent;</li> <li>• empêcher la femme de suivre une formation professionnelle ou de travailler afin qu'elle ne puisse pas gagner de l'argent par elle-même;</li> <li>• forcer la femme à travailler et à remettre l'entièreté de son salaire à son conjoint pour qu'il puisse satisfaire ses propres besoins;</li> <li>• annuler ses assurances sans son autorisation;</li> <li>• garder les finances familiales secrètes;</li> <li>• faire des achats superficiels alors que la mère ou les enfants ont besoin de biens fondamentaux.</li> </ul>

## Formes et manifestations de la violence conjugale (suite)

Formes de violence conjugale	Manifestations de la violence conjugale
<p><b>Violence spirituelle</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dénigrer les croyances religieuses de la femme ou les dénoncer.</li> <li>• Empêcher les pratiques religieuses ou spirituelles de la femme.</li> <li>• Forcer l'adhésion à des pratiques religieuses.</li> </ul>
<p><b>Violence physique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Forme de violence la plus évidente, la plus connue et la plus médiatisée.</li> <li>• Affirme la domination du conjoint ayant des comportements violents.</li> </ul>	<p><b>Violence indirecte</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancer des objets.</li> <li>• Frapper sur le mur, défoncer une porte.</li> </ul> <p><b>Violence directe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner des coups et infliger des blessures de toutes sortes : bousculer, mordre, pousser, couper, brûler, cracher au visage, gifler, frapper, attaquer ou menacer avec une arme ou avec un objet.</li> <li>• Commettre un homicide.</li> <li>• Les actes de violence physique sont souvent dissimulés comme étant des accidents</li> </ul>
<p><b>Violence sexuelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Forme de violence la plus cachée.</li> <li>• Porte atteinte à l'intégrité sexuelle de la femme qui la subit.</li> <li>• L'agression sexuelle conjugale est reconnue comme un acte criminel depuis 1983.</li> <li>• Certaines femmes « consentent » à des relations sexuelles dans l'espoir de maintenir la paix et d'éviter la violence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter une attitude, tenir des propos ou poser un geste à caractère sexuel qui n'est pas désiré ou est accompli sans que la personne soit en mesure de donner son consentement (ex. : dû à un état d'ébriété) :</li> <li>• forcer la femme à se montrer nue;</li> <li>• attouchement aux seins ou aux parties génitales;</li> <li>• contact oral;</li> <li>• pénétration anale ou génitale.</li> <li>• Refuser l'utilisation d'une méthode de contraception ou d'une méthode de protection contre le sida et autres maladies transmises sexuellement.</li> </ul>
<p><b>Harcèlement criminel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque accru de subir cette forme de violence à la suite d'une séparation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poser des gestes répétés pendant une certaine période qui amènent les victimes à craindre passablement pour leur sécurité.</li> <li>• Suivre ou espionner une personne, proférer des menaces répétées, adresser des lettres, des courriels ou des appels téléphoniques menaçants ou non désirés.</li> </ul>